

ETAT DE FAMILLE POUR LE BENEFICIAIRE
DES PRESTATIONS FAMILIALES

Article 40 de la Convention
Articles 58, 59, 60, 62 et 63 de l'Arrangement Administratif

Ce formulaire sera rempli par l'institution du lieu de résidence des membres de la famille du travailleur au vu des documents officiels, il sera remis à ce dernier qui devra le présenter à l'institution compétente du pays où il travaille. Celle-ci procédera alors, le cas échéant, au paiement des familiales dans le pays de résidence des enfants.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRAVAILLEUR

1

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms : Prénoms du père :

Sexe : masculin féminin

Situation de famille : marié (e) célibataire veuf (veuve) divorcé (e)

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse habituelle dans le pays d'emploi :

N° d'immatriculation - Au Maroc :

- En Tunisie :

